

Compte rendu de la réunion du Mardi 11 Juillet 2017 à 18h00

Compte rendu succinct

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, séance public, le Mardi 11 Juillet 2017 à 18h00. Salle de la Mairie, sous la présidence de ROUSSEAUX Olivier, Maire.

Présents : ROUSSEAUX O., BONNET C., GAY LADEVIE P., BARRAUD A., DAUMUR D., MAHY L., PIERROT S. et DE VERGNETTE J.

Absent : BLOT Anne **Pouvoirs** : / **Secrétaire de séance** : BONNET Christian

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Au cours de la séance il a été délibéré sur les points suivants :

Prêt pour financer les achats de terrain SAFER/MULLER/ DEPALLE

N° 2017/28

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé :

- D'emprunter au Crédit Agricole la somme de 30 000,00 € au taux fixe de 0.90 % sur une durée de 10 ans avec une échéance de 3 134,10 €.
- La première échéance aura lieu le 1^{er} Janvier 2018.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Décision modificative - Toiture de la Mairie – Programme 258

N°2017/29

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
202 (20) Programme 258	500 €	021 (021) Virement de la section de FONCTIONNEMENT	500 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
023 (023) Virement à la section INVESTISSEMENT	500 €		
615231 (011) Voiries	- 500 €		

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

N°2017/30

Le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions résultant de la loi n°2007-209 du 17 février 2007 :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui se réunira le 6 Septembre 2017,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de fixer, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, le taux suivant :

100 %

Le Conseil décide, après en avoir délibéré, si le nombre calculé n'est pas un nombre entier :

- D'arrondir le chiffre obtenu à l'entier supérieur.

Tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} Août 2017**N°2017/31**

- Un adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet, 35 heures par semaine,
- Un adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet, 17 h 50 par semaine,
- Un Garde Champêtre Chef à temps non complet, 17 h 50 par semaine,
- Un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, 35 heures par semaine,
- Un adjoint technique territorial non titulaire à temps non complet, 11 h 25 par semaine,
- Un contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps non complet, 30 h par semaine.

Révision du loyer « Le Cheval Blanc »**N°2017/32**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu des gérants du Bar-Restaurant-Multiservice « Le Cheval Blanc » ayant des difficultés financières et demandant la révision du loyer.

Nous arrivons au terme du bail en 3.6.9. donc nous devrions procéder à l'augmentation suivant l'indice national du coût de la Construction, publié par l'INSEE.

Monsieur le Maire ne souhaite pas procéder à cette augmentation pour les locataires.
Un conseiller municipal propose une baisse du loyer mensuel de 25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 7 voix POUR et 1 voix CONTRE, de ne pas appliquer d'augmentation en 2017. Celle-ci sera revue dans 3 ans, le 01 Juin 2020. Le loyer reste donc à 653,77 €.

Prêt pour financer les achats de terrain et construction de la future station d'épuration**N°2017/33**

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé :

- D'emprunter au Crédit Agricole la somme de 160 000,00 € au taux fixe de 1.75 % sur une durée de 25 ans avec une échéance de 7 854,09 €.
- La première échéance aura lieu le 1^{er} Janvier 2018.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Informations diverses :

Amende pour Stationnement Interdit : Monsieur le Maire informe que nous devons faire un courrier à Monsieur le Préfet pour lui demander l'autorisation d'établir des amendes pour stationnement interdit. Un arrêté de nomination pour CHERION Patrick sera alors établi par Monsieur le Préfet.

Demande de STAGE : Monsieur MORTELIER Maurice est venu au secrétariat pour demander si nous pouvions reprendre son fils Cédric. Les employés communaux vont partir en congés chacun leur tour donc il sera difficile de gérer un stagiaire. Nous allons donc refuser.

Chambre des Métiers : Monsieur le Maire informe que nous pouvons bénéficier d'un accompagnement favorisant l'emploi à nos jeunes de – de 26 ans qui sont ni scolarisés, ni en formation, ni trouvé d'emploi.

Travaux en cours : Christian BONNET informe que Patrick à réaliser divers travaux de voirie (installation d'un regard au pont, réparation d'un affaissement de la route en face du Cheval Blanc...) L'entreprise COLAS interviendra fin juillet pour terminer les travaux de voirie de route allant aux grandes vignes. Des travaux de voirie dans le bourg seront également réalisés sous la direction de l'UTT de Dompierre. Les ardoises sur le petit abri du logement au 5, place de la Mairie ont été changées par les employés communaux.

Les WC handicapés à l'ancien camping ne pourront pas être réalisés avant l'été pour faute de temps. Ils feront cela à la rentrée de Septembre.

En ce qui concerne la future station d'épuration, l'appel d'offre a été lancé. Nous avons reçu la facture du journal « La Montagne » pour la parution de l'avis de l'appel d'offre. La somme à payer est de 1 453,27 €.

Changement de la chaudière au logement 22, rue de l'église : Monsieur le Maire informe que la chaudière est tombée en panne. Le coût de la fourniture a été commandé chez ANCONETTI pour un montant de 4 451,88 € TTC, soit 3 709 € HT. Hervé HERMER procédera à l'installation pour un montant de 1 500 € TTC soit 1 250 € HT.

Remplacement d'une porte au Cheval Blanc : Monsieur le Maire informe que nous avons passé commande de la porte arrière du bar restaurant. Patrice la changera à la rentrée. Nous l'avons commandé à Auvergne Baie pour un montant total de 715,03 €.

Rapport SOCOTEC : Monsieur le Maire informe que les rapports de vérification de SOCOTEC concernant les installations électriques sont consultables à la Mairie. La secrétaire fera passer les dossiers à Lilian MAHY.

Ecole St Gérard/La Ferté : Monsieur le Maire informe des effectifs scolaires concernant la prochaine rentrée. La répartition va changer, les TPS, PS et MS seront à St-Gérard avec Marjorie FRIERE, qui sera de retour après son congés maternité, les GS, CP, CE1 seront également à St Gérard dans la classe des grands avec la nouvelle directrice Elodie WEISSE. Les CE2, CM1 et CM2 seront à La FERTE HAUTERIVE. Pour l'année scolaire 2017-2018 les TAP seront toujours d'actualité. Nous verrons les années suivantes pour revenir ou non à la semaine des 4 jours.

Courrier Lucien GONNOT : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur GONNOT Lucien informant de sa démission en tant que Maire, après 22 années. Il reste cependant conseiller municipal dans la commune de Neuilly le Réal.

Courrier Conservatoire d'espaces naturels : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier qui souhaite recevoir une subvention dans le cadre de la création du film documentaire « Sologne Bourbonnaise par nature ». Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de subvention.

Communauté de Communes : Monsieur le Maire informe que la mutualisation au niveau du personnel communal et du matériel se mettait en place progressivement.

Boite à livre : Des habitants souhaitent installer une nouvelle boite à livres sur la place de la Mairie. Un élu demande que la boite ne soit pas fixée sur l'arrière du panneau d'affichage afin de ne pas le détériorer.

Local communal dépôt de sel/boules : Le Comité des Fêtes souhaite entreposer du matériel dans l'ancienne cabane à boules au lieu-dit « Les Châtaigniers ». Le Conseil donne son accord.

Monsieur le Maire informe du **Championnat cycliste des élus** qui aura lieu le 16 Septembre prochain à SAINT-DIZIER-LEYRENNE (Creuse). Lilian MAHY est en réflexion pour participer à ce championnat.

Stéphane PIERROT signale de la présence d'**Ambroisie** sur la Commune au lieu-dit « Vauvre » et « Les Quillerots ». Il va voir les propriétaires afin de les détruire pour éviter la prolifération.

Monsieur de VERGNETTE Jacques informe les membres du Conseil qu'il a assisté à l'**Assemblée Générale 2017 de l'Union Bourbonnaise des exploitants et propriétaires d'étangs**. Les documents concernant cette assemblée sont disponibles en Mairie.

La distribution des bulletins municipaux commencera le samedi 15 juillet. Les élus disponibles se donnent rendez-vous à 10h à la Mairie.

Christian BONNET, Daniel DAUMUR et Lilian MAHY présentent le **projet d'aménagement** en photo et schéma **du lotissement des Châtaigniers**. Ils vont rencontrer le SIVOM pour avoir une estimation pour l'alimentation en eau et voir l'entreprise JACQUET pour établir un nouveau devis pour le raccordement à la station d'épuration. L'entreprise Colas sera recontactée également.

Remerciements :

Monsieur le Maire informe que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et l'Amicale Laïque ont envoyé un courrier de remerciement pour le versement des subventions 2017.

Christian BONNET informe que la famille DEBACHY a remis 3 bouteilles de Mousseux, en remerciement pour le prêt de chaises et de tables.

Congés d'été

Pour information, Monsieur le Maire communique les dates de congés des employés communaux.

Congés Patrick CHERION : Du 17 Juillet au 6 Août

Congés Patrice AULIBERT : Du 07 au 27 Août

Congés Carine SAULZET : Du 12 Août au 3 Septembre

Le secrétariat de Mairie sera donc fermé. Monsieur le Maire assurera l'ouverture du courrier et des mails.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal invitent l'ensemble de la population

Au vin d'honneur offert par la Municipalité le

Samedi 19 Août 2017 à 11H00

Salle polyvalente,

A l'occasion de l'ouverture de la Fête Patronale

Organisée par le Comité des Fêtes.

Comptant sur votre présence à tous.

Le Maire : Olivier ROUSSEUX



CONGES 2017

Le secrétariat sera fermé

Du Lundi 14 Août au

Vendredi 1^{er} Septembre inclus